

## Direction départementale des territoires

Metz, le 12 mars 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau Délégation Territoriale de Sarreguemines La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par : Romain DECCO

Tél : 03 87 28 30 84

E-mail: romain.decco@moselle.gouv.fr

SIAKOHM 11, rue de l'Église 57 970 KOENIGSMACKER

OBJET: Porter à connaissance - raccordement des eaux usées issues du lotissement « Boucle de la

Prairie » à Petite-Hettange, annexe de MALLING – Avis de recevabilité

**RÉF.:** 57-2024-00043

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de « porter à connaissance eaux usées » au titre de l'article R.214-40 du Code de l'environnement concernant le raccordement des eaux usées issues du lotissement « Boucle de la Prairie » à Petite-Hettange, annexe de MALLING au réseau existant.

Le projet consiste à la création d'un lotissement de 10 parcelles, pouvant accueillir environ 25 équivalents habitants.

Le projet va apporter une charge hydraulique supplémentaire de 2,75 m³/j et une charge organique supplémentaire de 1,5 kg DBO5/j.

Le traitement des effluents est effectué à la station de KOENIGSMACKER. Le réseau et la station sont en capacité d'accepter la charge hydraulique et organique supplémentaire.

Après examen, je vous informe que le dossier est recevable.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de « porter à connaissance ».

Copie de ce courrier sera adressé à la mairie de MALLING pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (https://www.telerecours.fr/).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau, l'adjointe

Astide ERMAN

## **Copie pour information:**

- LVRD

7, rue du Château - 57 645 Montoy-Flanville

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (https://www.telerecours.fr/)